

Délibération n°07/10/2026-56

du mercredi 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à 14 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 25 septembre 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Marc CECCALDI.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Séverine MAGRY, Marc CECCALDI, Marc FERAUD, Sébastien NOURIAN, Pierre VASARELY, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA, Juliette NORMAND-BEORCHIA
- Présents en visioconférence : Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Laure SCANDOLERA, Florian GAITE
- Procurations : Dominique AUGÉY (Marc CECCALDI), Brigitte DEVESA (Marc FERAUD), Frédérique DUMICHEL (Laure SCANDOLERA), Daniel GAGNON (Sébastien NOURIAN)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Loris MARTIN, Kayané BIANCO ROATTA, Stéphanie BRAISE, Karima ZERKANI-RAYNAL, Dimitri MOUDAR

Monsieur le président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Tarifs des cours publics et des ateliers découverte/stage 2027-2028

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

La grille tarifaire et les modalités de remboursement des cours publics, pour l'année scolaire 2027/2028, sont les suivantes :

Cours publics	Tarifs 2027-2028	
	Année complète	A partir du 1er janvier
Moins de 18 ans		
Cours hebdomadaire de 2 heures		
Tarif plein	210€	140€
Tarif réduit	140€	95€
Adultes (16/17 ans sur autorisations du responsable légal et de l'établissement)		
Cours hebdomadaire de 2 heures		

Tarif plein	350€	230€
Tarif réduit	290€	190€
Adultes (16/17 ans sur autorisations du responsable légal et de l'établissement) Cours hebdomadaire de 2 heures avec fourniture de consommables et matière première spécifiques		
Tarif plein	410€	270€
Tarif réduit	345€	230€
Adultes (16/17 ans sur autorisations du responsable légal et de l'établissement) Cours hebdomadaire de 3 heures		
Tarif plein	525€	345€
Tarif réduit	465€	305€
Adultes (16/17 ans sur autorisations du responsable légal et de l'établissement) Cours hebdomadaire de 3 heures avec fourniture de consommables et matière première spécifiques		
Tarif plein	610€	400€
Tarif réduit	520€	345€
Cours d'histoire de l'art (10 cours / an)	110€	75€
Conférences	10€	

Lycéens, étudiants, personnes détentrices d'un justificatif d'invalidité/handicap, chômeurs et bénéficiaires du RSA Agents de l'école, leur conjoint et leurs enfants mineurs (si cours complet)	Tarifs réduits
Etudiants de l'école Agents de l'école, leur conjoint et leurs enfants mineurs	Gratuit, sous réserve des places disponibles (priorité aux élèves payants)

Tout paiement est définitif.

Cependant, des remboursements exceptionnels peuvent être accordés dans les cas suivants :

- Maladie de l'inscrit (absence supérieure à 1/3 de la période d'inscription + production d'un justificatif)
- Exclusion d'un élève
- Annulation des cours du fait de l'établissement
- Déplacement professionnel de longue durée (absence supérieure à 1/3 de la période d'inscription + production d'un justificatif)
- Demande d'annulation d'inscription au plus tard 14 jours avant le début des cours

Les remboursements seront effectués au prorata du nombre de cours manqués ou annulés.

Ateliers découverte et stages

Les ateliers découverte permettent au public de tester les différentes disciplines artistiques avant de s'inscrire à l'année. Des stages sont mis en place durant les vacances scolaires.

Il est à noter que ces stages et ateliers ne sont maintenus que si le seuil de rentabilité est atteint.

La grille tarifaire des ateliers découverte et des stages à compter de septembre 2027 est la suivante :

Type de prestation	Anciens tarifs horaires	Tarifs horaires
Moins de 18 ans	15€	10€
Adultes (16/17 ans sur autorisation parentale et accord de l'établissement)	20€	15€
Forfait matériel et matières premières	10€ / stage	10€ / stage

Tout paiement est définitif et non remboursable, sauf dans le cas d'une annulation du fait de l'établissement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- APPROUVE la grille tarifaire des cours publics annuels et cours d'histoire de l'art présentée ci-dessus pour l'année scolaire 2027/2028
- APPROUVE la grille tarifaire des ateliers découverte et stages présentée ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2027
- AUTORISE les remboursements exceptionnels selon les modalités ci-dessus.

Fait à Aix en Provence, le **07 OCT. 2026**

Le Président du conseil d'administration,

Marc CECCALDI